

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la **0594^e** séance
tenue le **22 janvier 2018** à **14 heures**
à la salle Roger-Guillemain (M-415) du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Mme Louise Béliveau; le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification : M. Jean Charest, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Mme Marie-Josée Hébert, le vice-recteur aux relations avec les diplômés, partenariats et philanthropie : M. Raymond Lalande; les doyens : M. Christian Blanchette, M. Frédéric Bouchard, M. Michel Carrier, Mme Francine Ducharme, M. Réjean Hébert, Mme Lyne Lalonde, M. Paul Lewis, Mme Isabelle Panneton, Mme Louise Poirier; l'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales : Mme Michèle Brochu; l'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté de médecine dentaire : Mme Renée Delaquis; le directeur du Département de kinésiologie : M. Luc Proteau; le directeur général de la Direction générale des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : M. Florin Amzica, M. Dominic Arsenault, M. Jean Barbeau, M. Christian Baron, M. Francis Beaudry, Mme Chantal Bémeur, M. Jean-Sébastien Boudrias, M. Pierre Bourgouin, Mme Isabelle Brault, M. Philippe Comtois, M. André Desrochers, Mme Josée Dubois, M. Arnaud Duhoux, M. Jean-Sébastien Fallu, M. Dominic Forest, M. Carl Gagnon, M. Vincent Gautrais, M. Claude Giasson, Mme Thora Martina Herrmann, Mme Suzanne Laberge, M. Daniel Lamontagne, Mme Guylaine Le Dorze, M. Jonathan Ledoux, Mme Nicole Leduc, M. Jun Li, M. Jean-François Masson, M. Laurence McFalls, M. Stéphane Molotchnikoff, M. Alain Moreau, M. Jean Piché, Mme Tiiu Poldma, Mme Sophie René De Cotret, M. Samir Saul, M. Rémy Sauvé, M. François Schiettekatte, Mme Audrey Smargiassi, M. Luc Stafford, Mme Lyse Turgeon, M. Stéphane Vachon, Mme Elvire Vaucher, M. Jesús Vázquez-Abad, Mme Christina Zarowsky; les représentants du personnel enseignant : Mme Gisèle Fontaine, M. Najib Lairini, M. François Le Borgne, M. David Lewis, Mme Lise Marien, Mme Guylaine Messier, M. Jean Poiré, Mme Gyslaine Samson Saulnier, M. Paolo Spataro; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : M. Sofiane Achiche, M. Pierre Baptiste; les représentants des étudiants : Mme Jessica Bérard, M. Yan Bertrand, M. Simon Forest, M. Philippe LeBel, Mme Andrée-Anne Lefebvre, M. Nicolas St-Onge, M. Denis Sylvain; les représentants du personnel : M. Nicolas Ghanty, M. Eric Romano; les représentants des cadres et professionnels : Mme Geneviève Bouchard, Mme France Filion; les observateurs : Mme Isabelle Bussière, M. Alain Charbonneau, Mme Mireille Francesconi, Mme Chantal Gélinas, Mme Françoise Guay, M. Félix Lacerte-Gauthier, Mme Julie Lambert, Mme Sophie Langlois, Mme Anne Motte, M. Jean Renaud, Mme Annie Sabourin, M. Michaël Séguin, M. Pierre G. Verge, Mme Hélène Véronneau.

ABSENTS : le vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie : M. Guy Lefebvre; un doyen : M. Jean-François Gaudreault-DesBiens; les directeurs des écoles affiliées : M. François Bertrand, M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : M. Serge Montplaisir, M. Francis Perron, Mme Nathalie Trépanier; les représentantes du personnel enseignant : M. Pierre David Desjardins, M. Jean-Philippe Després, Mme Karine Fradet, Mme Ekaterina Piskunova; un représentant du personnel : M. Sylvain Chicoine; une représentante des cadres et professionnels : Mme Isabelle Shumanski; les observateurs : Mme Marie-Claude Binette, M. Simon Carrier, Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Isabelle Dufour, Mme Michèle Glemaud, M. Daniel Lajeunesse, Mme Claude Mailhot, Mme Sylvie Normandeau, M. Matthew Nowakowski, Mme Chantal Pharand.

EXCUSÉS : une doyenne : Mme Hélène Boisjoly; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova; les représentants du corps professoral : M. Adrian Burke, Mme Diana Dimitrova, M. Robert Kasisi, Mme Audrey Laplante, M. Paul Lespérance; M. Bertrand Lussier, M. Philippe R. Richard, M. Jean-Luc Senécal, M. Hugo Soudeyns, Mme Isabelle Thomas, Mme Marion Vacheret; un représentant du personnel enseignant : M. Frédéric Kantorowski; une étudiante : Mme Andréanne St-Gelais; une observatrice : Mme Claire Benoit.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M. Guy Breton, recteur
<u>PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	Mme Claire Durand
<u>SECRÉTAIRE</u> :	M. Alexandre Chabot
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Membres du personnel enseignant qui ne sont pas professeurs de carrière

Faculté des sciences de l'éducation

M. Pierre David Desjardins, chargé de cours au Département d'administration et fondements de l'éducation à la Faculté des arts et des sciences.

Huit membres nommés par les associations étudiantes accréditées

Mme Andréanne St-Gelais, étudiante à la Faculté de l'éducation permanente.

Fins de mandat

Huit membres nommés par les associations étudiantes accréditées

Mme Fatine Kabbaj, étudiante à la Faculté de l'éducation permanente.

AVIS DE DÉCÈS

Le recteur rappelle qu'une liste des personnes décédées en 2017 a été diffusée à la communauté universitaire sur *Forum*. Il souligne ensuite le décès d'une personne décédée après la diffusion de cette liste.

Faculté de médecine

M. Jacques Genest Sr, professeur émérite de l'UdeM et ancien directeur du Département de médecine de la Faculté de médecine, également fondateur de l'RCM, décédé le 5 janvier 2018.

À l'invitation du recteur, M. Guy Breton, l'Assemblée observe une minute de silence.

La présidente des délibérations soumet à l'Assemblée une requête de Mme Mireille Francesconi, vice-présidente aux communications du SCCCUM, qui souhaite prendre des photos de l'Assemblée universitaire pour illustrer un article. Aucune objection n'est présentée.

AU-0594-1 **ORDRE DU JOUR**
2018-A0021-0594^e-368

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Claude Giasson présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2018-A0021-0594^e-368.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0593^e séance intensive tenue le 4 décembre 2017

3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Résultats de la Grande campagne et perspectives d'avenir
8. Suivi de la planification stratégique

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

9. Prochaine séance Le 19 février 2018, à 14 heures
10. Clôture de la séance

AU-0594-2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0593^e SÉANCE INTENSIVE
TENUE LE 4 DÉCEMBRE 2017**

Référant au 5^e paragraphe, de la page 22 du procès-verbal, qui indique que M. Charest n'a pas de commentaire à faire sur le sujet, M. Schiettekatte dit qu'il lui a plutôt semblé que M. Charest devait revenir avec l'information. Une vérification sera faite et, s'il y a lieu, le procès-verbal sera corrigé en conséquence.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0593^e séance intensive tenue le 4 décembre 2017, tel que présenté.

AU-0594-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**
2018-A0021-0594^e-370

Le secrétaire général fait un suivi au sujet de l'avancement des travaux parlementaires sur le projet de loi 234 modifiant la Charte de l'Université : la commission parlementaire chargée d'examiner le projet a tenu trois séances au début de décembre 2017 pour entendre les 20 intervenants inscrits. Les audiences se poursuivront au début du mois de février pour compléter l'audition des intervenants. Selon les informations reçues des parlementaires, le projet de loi devrait être adopté vers la fin février ou au début de mars. En conséquence, le Groupe de travail sur la refonte des statuts (GTRS) doit décaler ses travaux et déposer un projet d'abord au Comité d'étude du projet de transformation institutionnelle (CEPTI), puis à l'Assemblée universitaire. Le secrétaire général rappelle que la Charte devrait entrer en vigueur six mois après son adoption. D'ici là, afin de permettre à l'Assemblée d'avoir suffisamment de temps pour étudier la refonte des statuts, il est envisagé d'ajouter quatre séances intensives, exclusivement sur ce sujet, en avril et en mai, selon les dates inscrites au document 2018-A0021-0594^e-370.

La vice-rectrice responsable de la recherche, Mme Hébert, fait ensuite un suivi à une question sur l'accès des chercheurs aux données des cliniques de l'Université présentées à une séance précédente. Le Comité universitaire d'éthique de la recherche (CUER), le Bureau de la conduite

responsable en recherche et le Secrétariat général ont développé des *Directives encadrant l'accès aux dossiers de renseignements personnels des cliniques de l'UdeM à des fins de sollicitation pour la participation à des activités de recherche*. Un modèle de formulaire d'information et de consentement standard pour l'ensemble des cliniques a été développé. En le signant, le patient ou le client consent à ce que la clinique accède à son dossier et que ses coordonnées soient communiquées au chercheur afin que ce dernier le sollicite à des fins de recherche. Les autres documents préparés consistent en divers engagements à la confidentialité. Tous ces documents seront disponibles sur le site web de la recherche. Quelques étapes restent à être complétées d'ici la mi-février pour l'entrée en vigueur de cette nouvelle directive. Mme Hébert rappelle que cette nouvelle procédure ne dispense pas les équipes de recherche d'obtenir une approbation éthique lorsque leurs activités de recherche le requièrent. L'ensemble des cliniques seront invitées par le VRRCI, le BCRR et le Secrétariat à uniformiser leurs pratiques selon ces nouvelles directives.

M. Molotchnikoff réitère ses propos tenus à la séance précédente concernant le budget et les orientations budgétaires, à savoir qu'il s'agit d'une liste sans priorités ni lignes directrices ; et d'autre part, que s'agissant d'orientations de l'Université, il revient à l'Assemblée universitaire d'en discuter. À son avis, ces deux points devraient être présentés au même moment afin de voir le parallélisme entre le budget et les orientations. Pour le prochain budget, il propose que M. Filteau les présente ensemble lors de la séance intensive de manière à ce que l'Assemblée puisse discuter des priorités en fonction du budget, et non pas seulement être informée.

La présidente des délibérations lui fait remarquer qu'il est hors d'ordre. Elle ajoute que son intervention aurait pu être faite au moment de la présentation du budget, par exemple par une proposition de l'Assemblée qui aurait lié M. Filteau pour la prochaine présentation des orientations budgétaires.

Mme Turgeon dit avoir une question au sujet de l'évaluation de l'enseignement discutée à la séance précédente.

La présidente des délibérations signale que cette période est consacrée à des points de suivi au procès-verbal, et l'invite à présenter sa question à la période de questions.

Sur ce dernier point, M. Schiettekatte soumet qu'à la dernière séance, l'Assemblée a discuté d'une proposition concernant la Charte dans les points de suivi au procès-verbal qui ne comportait pas de lien avec la séance précédente. À son avis, l'Assemblée doit pouvoir revenir sur des questions restées en suspens à la séance précédente. Dans cette perspective, il réitère sa question (page 22 du procès-verbal) pour des informations au sujet des biais en défaveur des femmes en ce qui concerne la rémunération, les primes et leur admission à des échelons en moyenne plus bas.

M. Charest répond aux questions soulevées dans le procès-verbal : d'abord en ce qui a trait à l'idée que les femmes seraient systématiquement admises à des échelons plus bas que les hommes, il rappelle que lors de l'embauche d'un professeur, le classement dans l'échelle est établi en fonction des années d'expérience pertinente et des années d'études subséquentes à l'obtention du diplôme de premier cycle. Il s'agit d'un calcul objectif basé sur le dossier des personnes, il n'y a donc aucune raison d'affirmer qu'il y aurait un biais systématique au détriment des femmes dans ce cas. De même, il n'y a pas de discrimination à l'égard des directrices de département : les directeurs de département conservent leur salaire de professeur auquel s'ajoute une prime fixe, indépendamment du sexe, qui varie uniquement en fonction de la taille du département. En ce qui a trait à la proportion hommes femmes dans les différents postes à la haute direction, il renvoie au graphique présenté à la dernière séance sur la répartition hommes femmes selon les différentes catégories de personnel à l'Université, de mémoire, il y a parité à une ou deux personnes près.

AU-0594-4 **CORRESPONDANCE**

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-0594-5 **PÉRIODE D'INFORMATION**

AU-0594-5.1 **RAPPORT DU RECTEUR**

2018-A0021-0594^e-371, 372

Le recteur souhaite d'abord à tous les membres une excellente année 2018. Il présente ensuite quelques commentaires sur cette année qui s'annonce intéressante et pleine de défis pour l'Université. D'abord sur le plan budgétaire, à ce stade-ci, peu de signaux encourageants ont émané des divers paliers gouvernementaux. Du côté de Québec, le BCI a eu des rencontres avec le ministère au sujet de la révision des CLARDER, qui laissent les universités très loin de leurs attentes. Du côté du fédéral, le U15 a soumis des propositions pour le soutien à la recherche sous l'angle de la diversité et du soutien aux jeunes chercheurs, mais peine à susciter l'enthousiasme des décideurs publics. 2018 sera une année importante sur le plan politique. Il se dit inquiet que les universités ne fassent pas davantage partie du discours à neuf mois des élections provinciales. Il réitère son appel aux membres de la communauté universitaire de sensibiliser le grand public sur l'importance d'un meilleur financement des universités pour le développement de la société. Enfin, 2018 sera une année particulière sur le plan médiatique parce qu'à son avis, l'UdeM ne pourra pas éviter la déferlante des dénonciations dans la foulée du mouvement « moi aussi », qui touche tous les secteurs de la société. Il considère que l'UdeM a des processus dysfonctionnels en ce qui concerne la discipline, mais que sur l'angle du harcèlement sexuel, elle est très vulnérable. Le recteur conserve néanmoins son optimisme, se disant convaincu qu'ensemble, avec une collégialité inclusive de toutes les composantes de la communauté universitaire, 2018 sera une autre année où l'UdeM continuera de progresser.

Le recteur poursuit son rapport en relatant les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée universitaire.

Le 5 décembre s'est tenue la Conférence de la montagne intitulée « Le stress, notre meilleur ennemi ? » qui a suscité une grande participation.

Le 6 décembre la commission parlementaire sur le projet de loi no 234, loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal, a amorcé ses travaux.

Le 7 décembre, signature de la convention collective avec l'Association des médecins cliniciens enseignants de Montréal (AMCEM).

Le même jour, avait lieu, à l'UdeM, la remise des Palmes académiques de la république de France, par la consule générale de France à Montréal, à Michel Bergeron, professeur émérite du Département de pharmacologie et physiologie, et Michel Moisan, professeur émérite du Département de physique de l'Université de Montréal.

Le 11 décembre, la nouvelle ministre fédérale de la Santé, Ginette Petitpas Taylor, est venue visiter le laboratoire du professeur Alain Moreau, de la Faculté de médecine dentaire, dans le cadre d'une importante subvention des IRSC au réseau canadien de recherche en santé buccodentaire. Ce fut l'occasion pour le recteur d'avoir une première rencontre avec la nouvelle ministre.

Le 13 décembre avait lieu l'événement Noël en bleu.

Le 18 décembre, signature du protocole avec l'ACPUM.

Le 31 décembre, Marie-Josée Hébert, vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, et Mélanie Dieudé ont été élues personnalités scientifiques de l'année 2017, dans la catégorie Sciences, par *La Presse*. Un honneur qui rejaillit sur l'UdeM. Le recteur souligne que malgré ses lourdes tâches administratives, Mme Hébert continue à briller en recherche et à diriger des étudiants aux cycles supérieurs, comme plusieurs autres officiers qui continuent à jouer leur rôle de professeur, même si temporairement ils investissent plus de temps à la fonction de contribution au fonctionnement de l'institution, qui est une des quatre fonctions des professeurs avec l'enseignement, la recherche et le rayonnement. Le recteur fait un commentaire au sujet de certains membres de la communauté qui

remettent en question le statut de professeur de leurs officiers : le cas de Mme Hébert est une démonstration patente que de telles insinuations sont fausses et portent à confusion. Il invite ceux qui se prêtent à ces insinuations à de la retenue ou du discernement à ce sujet.

La semaine dernière, avec plusieurs doyens et le vice-recteur Jean Charest, le recteur a entamé des rencontres avec les établissements affiliés afin d'intensifier les liens avec ceux-ci.

La semaine dernière également, la FCI a fait une annonce collective des financements accordés à divers projets sur l'île de Montréal. Au total, 150 M\$ ont été attribués, dont environ 50 M\$ pour Polytechnique et l'UdeM. Le recteur déplore qu'aucun média n'ait couvert cette bonne nouvelle.

À l'aide de photos, le recteur présente un état d'avancement des travaux du campus MIL, qui progresse selon l'échéancier le budget prévu. Par ailleurs, en marge de la rencontre avec la FCI mentionnée précédemment, la Ville de Montréal a annoncé que l'axe principal est-ouest du campus MIL débouchera sur l'avenue du Parc ; et d'autre part, que des interventions seront prévues pour permettre d'avoir une circulation sécurisée pour les cyclistes.

Aujourd'hui, l'UdeM a inauguré un bureau à Beijing, ce qui permettra d'augmenter la mobilité étudiante et professorale et de consolider ses partenariats de recherche. Et dans les prochains jours, il y aura lancement de l'Association des diplômés à Shanghai et à Beijing. Le recteur quittera l'Assemblée vers 15 heures pour s'y rendre afin de faire ces annonces.

AU-0594-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

M. Molotchnikoff, qui a siégé récemment au comité des bourses Banting du Canada, a constaté que l'UdeM et Polytechnique n'ont attiré que 7 candidats comparativement à 26 pour l'Université de Toronto et une quinzaine pour McGill. Considérant ce résultat, il s'interroge sur l'adéquation de la politique interne de soutien à la recherche, et suggère que le Comité de la recherche se penche sur cette question.

La présidente des délibérations signale que son commentaire est en fait une question qui aurait dû être présentée au point suivant.

En lien avec un commentaire précédent du recteur sur le statut de professeur des officiers, M. Fallu souhaite donner une information concernant l'ambiguïté du statut de professeur à l'Université qui vient du fait qu'il y a deux définitions du statut de professeur. Une définition sur la base de la collégialité, qui infère qu'une condition pour être vice-recteur est qu'il faut être professeur. La deuxième définition découle de la logique de relations de travail à l'UdeM, régies par des relations syndicales et patronales, or dans ce contexte, et selon la convention collective du SGPUM, la vice-rectrice n'est pas une professeure.

M. Charest présente brièvement un bilan de la campagne Centraide à l'UdeM pour 2017 : l'objectif de 250 000 \$ a été légèrement dépassé, la campagne a permis d'amasser 257 771 \$ grâce à la contribution de 536 donateurs, dont 80 % sont des employés et 20 % des retraités. Il se dit très heureux de cette contribution et remercie les personnes qui ont donné, ainsi que les collaborateurs membres du comité organisateur de la campagne. Il rappelle en terminant que les dons sont acceptés tout au long de l'année.

AU-0594-6 PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Turgeon désire avoir un suivi à des questions sur l'évaluation de l'enseignement, posées aux séances de novembre et décembre 2017, notamment à savoir si le taux de réponse avait sensiblement diminué depuis la transition vers le numérique, de même en ce qui concerne l'appréciation des étudiants.

Mme Béliveau rappelle que les questions ont été transmises au Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement qui poursuit ses travaux. Une fois les travaux complétés, la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Normandeau, reviendra à l'Assemblée pour un rapport, après qu'il ait été présenté à la Commission des études dans le respect des instances.

Mme Turgeon revient ensuite, à la demande de ses collègues, sur la question des locaux d'enseignement soulevée l'automne dernier, notamment sur l'algorithme qui permet d'attribuer un local d'enseignement le plus près possible du pavillon où le professeur a son bureau. Est-il possible de modifier cet algorithme rapidement pour éviter, pendant plusieurs années, les inconvénients qui sont associés au fait d'enseigner très loin de son bureau ?

Mme Béliveau indique qu'il n'est pas possible en ce moment de répondre à toutes les demandes pour que tous les professeurs enseignent dans des locaux à proximité de leur unité d'appartenance en raison du déficit d'espace de l'Université, et notamment des espaces requis en fonction des différents types de pédagogie. Cependant, c'est un enjeu sur lequel on se penche, comme mentionné dans le document sur le suivi de la transformation institutionnelle, qui sera présenté au point 8, il y a un groupe de travail qui se penche sur la question des horaires et des locaux d'enseignement et sur la manière d'intégrer le mieux possible ce besoin dans les processus.

M. Lewis dit avoir lu dans les médias récemment que le programme de jumelage entre les commerçants de Côte-des-Neiges et les étudiants de l'UdeM avait été étendu à d'autres quartiers de Montréal. Il demande à Mme Béliveau quel est le rôle de l'UdeM dans cet élargissement et quelles sont les ressources investies.

Mme Béliveau dit ne pas être au courant, ce programme relève du Bureau de valorisation de la langue française et de la Francophonie, donc du vice-recteur Guy Lefebvre, qui est absent.

Le recteur convient qu'il faudra vérifier avec Guy Lefebvre et Mme Cormier, mais à sa connaissance, l'UdeM n'a pas été impliquée dans cet élargissement qui a été mis en œuvre via la Chambre de commerce de Montréal. Il déplore cette tendance à ce que les bonnes initiatives de l'UdeM lui échappent et soient récupérées par les autres établissements universitaires.

Mme Fontaine désire savoir quels sont les groupes qui ont émis un mémoire ou fait une présentation dans le cadre de la consultation sur la refonte des statuts de l'UdeM.

Le secrétaire général indique qu'une quinzaine d'individus et groupes ont déposé des mémoires ou fait une présentation, dont quelques facultés et la grande majorité des composantes de la Coalition des associations et des syndicats de l'UdeM (CASUM). La liste exhaustive sera déposée à la prochaine assemblée.

Mme Bérard mentionne que la semaine dernière, le ministre des Finances, M. Leita, a annoncé que dans le cadre des consultations pré-budgétaires, il ira à la rencontre des étudiants et étudiantes et que des assemblées publiques seront organisées dans plusieurs universités. Elle demande si l'UdeM a été contactée et si une assemblée aura lieu sur le campus.

Le recteur indique que l'Université n'a pas été contactée à ce stade-ci.

Mme Bérard demande s'il serait possible que l'UdeM contacte le gouvernement à ce sujet.

Le recteur remercie Mme Bérard de l'information et assure que la direction fera tout ce qu'elle peut en ce sens, en se concertant au besoin avec la FAÉCUM. Il déplore au passage que les représentants du gouvernement fédéral font ce genre de visite dans les universités canadiennes, sauf au Québec.

En lien avec les propos du recteur à l'effet que les universités sont oubliées dans le débat public et ne suscitent pas l'intérêt des médias, M. Saul soumet l'idée que l'Université pourrait s'inviter dans

le débat public en proposant des forums pour discuter de questions d'actualité qui concernent la société, comme les négociations sur l'ALÉNA, en invitant, par exemple, des politiciens, des syndicalistes, des patrons et des universitaires pour débattre du sujet. À son avis, ce type de forum permettrait d'intéresser les médias et donnerait de la visibilité à l'UdeM.

Le recteur confirme qu'il serait possible d'organiser un tel forum, mais il doute que les médias vont s'y intéresser. Il rappelle que l'annonce de la subvention de 50 M\$ par la FCI n'a pas suscité l'intérêt des médias, alors qu'il s'agissait d'une excellente nouvelle.

M. Saul convient que les médias peuvent ne pas s'intéresser aux recherches universitaires et au financement de la recherche, mais, à son avis, ils doivent s'intéresser aux débats publics qui intéressent la société.

M. Fallu demande si la direction de l'UdeM a une position au sujet de la légalisation du cannabis, et si elle est intervenue dans le cadre du mémoire du BCI pour recommander de bannir la consommation de cannabis sur les campus universitaires, non pas à l'intérieur des murs, mais à l'extérieur, ce qu'il considère mal avisé. Est-ce que l'UdeM a une politique en tant qu'employeur et entend la communiquer ou la réviser ? Est-ce qu'on pense faire de la sensibilisation en matière de réduction des méfaits auprès de la communauté étudiante et des gens dans les résidences universitaires ?

Le secrétaire général confirme que la position du BCI est une position de l'ensemble des établissements et que l'UdeM y a participé. Le BCI prône une politique commune pour tous les établissements et, à l'instar de ce qui se fait dans des états américains où la marijuana est légalisée, c'est de l'interdire sur les campus, au même titre que le tabac. Cependant, actuellement il n'y a pas de décision formelle parce qu'on attend de connaître les précisions qui seront apportées par le gouvernement du Québec dans son projet de loi. Pour ce qui est de la consommation, notamment dans les résidences étudiantes, évidemment la production de plants de marijuana dans les chambres ne serait pas permise, mais la possession de cannabis pourrait l'être dans le cadre des paramètres de la loi. Enfin, les universités n'envisagent pas actuellement d'avoir une politique spécifique pour leurs employés. Le secrétaire général rappelle que certaines règles s'appliquent par ailleurs, par exemple les règles de santé-sécurité au travail.

M. Fallu précise que le tabac est permis sur le campus à l'extérieur des bâtiments. Il ajoute que la principale recommandation concernant les milieux de travail est d'avoir une politique, à son avis, il serait bien que l'Université en ait une.

M. Schiettekatte dit avoir constaté que la phrase suivante avait été ajoutée dans le projet de loi 234 : « Les relations ou intérêts de nature philanthropique d'une personne ne sont pas pris en compte dans sa qualification de membre indépendant ». Il ne lui semble pas qu'une telle modification ait été discutée par l'Assemblée universitaire. Il demande au secrétaire général des explications à ce sujet.

Le secrétaire général confirme qu'il s'agit d'un ajout qui a été recommandé par les juristes du ministère de l'Éducation, à la lumière de ce qui se fait dans d'autres établissements. Étant donné que l'on s'attend à ce que les membres d'un conseil d'administration contribuent sur le plan philanthropique, pour ne pas se couper de ces gens, les juristes ont recommandé d'ajouter la nuance dans la définition de membre indépendant. Donc, selon l'ampleur du don ou la nature des liens que l'individu pourrait avoir, par exemple avec une chaire, il serait appelé à se retirer des discussions du Conseil de l'Université ou du Comité exécutif. Ceci étant, cela n'exclut pas l'application des règles en vigueur à l'Université, par exemple en matière d'éthique et de gestion des conflits d'intérêts.

M. Masson présente une question concernant la gestion de la propriété intellectuelle de l'UdeM, par Univalor qui, à son avis, semble souffrir depuis quelques années de vagues récurrentes de départs, et qui nuit à la maturation des projets de propriété intellectuelle de l'UdeM. Est-ce que l'Université reconsidère le modèle qui est présentement suivi sur la valorisation de tout ce qui est propriété intellectuelle générée sur le campus ?

Mme Hébert confirme que la direction souhaite que les principes à la base de la gestion de la propriété intellectuelle soient revus, et que des discussions ont eu lieu à ce sujet avec la direction

d'Univalor, notamment pour ce qui est de fournir un meilleur appui aux chercheurs. La direction d'Univalor s'est montrée ouverte à cette demande. L'Université a renouvelé son adhésion à Univalor pour un an seulement pour s'assurer que la situation s'améliore. Le Bureau de la recherche suit le dossier de la valorisation de la recherche et s'assure qu'il n'y a pas de chevauchements inutiles avec d'autres organisations de valorisation sur le campus, par exemple le Centre d'excellence de commercialisation de la recherche dans le contexte d'IRICOR. Donc, la direction travaille avec l'ensemble des parties prenantes sur cette question ; Mme Hébert dit avoir bon espoir que l'on se dirige dans une direction positive.

M. Arsenault fait part de problèmes de délai de traitement avec des fournisseurs qui semblent toucher particulièrement son unité, le Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques, par exemple : des fournisseurs québécois qui attendent leur remboursement depuis juillet dernier, un hôtel près du campus qui ne veut plus traiter avec son département parce qu'ils ne sont pas remboursés, etc. Il souligne que la situation est critique. Il demande s'il y a une politique ou un mécanisme de suivi qui vise à réviser ponctuellement les besoins dans certaines unités, par exemple lorsqu'un chercheur reçoit une subvention, en attribuant une ressource additionnelle pour traiter les remboursements de factures.

M. Filteau indique que l'on n'ajoute pas de ressources additionnelles lorsqu'un chercheur a une subvention, tous les mécanismes sont déjà en place à cet égard. Le problème soulevé porte sur les bons de commande. Dans de tels cas, il faut que les directions administratives des unités concernées contactent la direction des finances, qui verra à régler la situation. L'enjeu qui avait été soulevé à la séance de septembre était causé par une incompréhension de la procédure et par une information manquante ; dès que cela fut corrigé, tout s'est réglé. Il fera un commentaire à la direction des finances à ce sujet.

M. Piché demande au secrétaire général quels sont les organismes et/ou individus qui seront entendus lors de la reprise des travaux de la commission parlementaire qui traite du projet de loi modifiant la Charte.

Le secrétaire général dit ne pas avoir la liste exacte des intervenants, et ne pas savoir si tous seront en mesure de se présenter, étant donné le report des audiences. À sa connaissance, sur une vingtaine d'intervenants inscrits, une douzaine sont déjà passés devant la commission.

AU-0594-7 **RÉSULTATS DE LA GRANDE CAMPAGNE ET PERSPECTIVES
D'AVENIR**

2018-A0021-0594^e-373

La présidente des délibérations invite le vice-recteur aux relations avec les diplômés, aux partenariats et à la philanthropie, M. Raymond Lalande, à présenter les résultats de la grande campagne et les perspectives d'avenir, consignés au document 2018-A0021-0594^e-373. M. Lalande souligne la présence de membres de la direction du vice-rectorat, soit Mme Chantal Gélinas, directrice des dons exceptionnels et, pendant la grande campagne, directrice des fondations et des grandes entreprises, Mme Hélène Véronneau, directrice générale du Bureau de développement philanthropique et Mme Isabelle Bussière, directrice principale des relations avec les diplômés, qui pourront répondre aux questions au besoin.

M. Bouchard se dit ravi que les facultés soient mieux épaulées dans leurs relations avec les diplômés, soulignant, entre autres retombées positives, un meilleur accès aux milieux de stages. En ce qui concerne le 44 M\$ pour les bourses récolté dans le cadre de la grande campagne, mentionnant que les facultés dépendent largement de l'enveloppe de la FESP pour le financement intégré, il demande si l'enveloppe de la FESP sera bonifiée pour aider les facultés dans le financement intégré aux études supérieures.

M. Lalande indique que la ventilation des fonds de bourses aux études supérieures et aux études de premier cycle pourra être transmise aux doyens et aux vice-rectrices aux études et à la recherche. Sur le 44 M\$ consacré aux bourses, une partie est destinée aux études supérieures. En outre, des bourses sont données aux étudiants aux cycles supérieurs via les fonds des chaires de recherche,

dont on ne connaît pas le montant tant que les fonds n'ont pas été dépensés. Il cède la parole à la directrice des dons exceptionnels, Mme Chantal Gélinas, pour plus de détails à ce sujet.

Mme Chantal Gélinas précise que les bourses destinées à la FESP représentent environ 5,5 M\$ sur le 44 M\$, le reste est réparti dans les facultés. Et dans chaque faculté, une proportion de fonds est destinée à des bourses pour les cycles supérieurs ; la proportion par rapport au 44 M\$ pourra être fournie à l'Assemblée. Elle précise que les fonds pour les bourses ne sont pas dans le fonds général, et pour ce qui est de la FESP, il y a des bourses spécifiques avec des critères d'attribution spécifiques.

En complémentaire, M. Bouchard demande si les bourses faisaient partie des priorités présentées aux donateurs dans le cadre de la grande campagne, et si oui, peut-on s'attendre à ce qu'il y ait une partie des fonds qui soit versée dans cette enveloppe en particulier.

M. Lalande confirme que oui.

M. Schiettekatte tient à féliciter les membres de l'équipe qui ont réussi à dépasser un objectif qui était colossal. Il ne partage pas l'avis du vice-recteur sur la perception plus ou moins favorable des diplômés et du public à l'égard de l'UdeM. Il lui semble, au contraire, que les interventions de nos professeurs spécialistes dans les médias sont bien perçues par le public et que la réputation de l'UdeM est plutôt favorable. À son avis, il y aurait lieu d'adopter une stratégie de type campagne électorale où on recrute des bénévoles — diplômés, retraités, etc. — pour solliciter des contributeurs dans leurs réseaux. Il donne en exemple une activité de son département qui avait donné de bons résultats : des collègues retraités avaient eu le mandat de faire le tour des collègues pour qu'ils souscrivent à la grande campagne ; malheureusement cette activité a été abandonnée après quelques années.

M. Lalande remercie M. Schiettekatte pour sa suggestion. Il convient que ce succès est le résultat d'un travail d'équipe ; il a mentionné les membres de l'équipe de direction présents parce qu'ils ont exercé un grand leadership, cependant il serait très heureux qu'une motion de félicitations à l'ensemble de l'équipe soit présentée. Ceci dit, il convient qu'un bon nombre de personnes sont fières de l'Université. Cependant, dans le cadre des campagnes de télémarketing, les étudiants qui appellent les anciens diplômés se font souvent dire qu'on les sollicite maintenant alors qu'ils n'ont pas eu de nouvelles de l'UdeM depuis des décennies. On sent une urgence pour mieux informer les diplômés de ce que l'Université peut leur apporter, et de ce qu'elle fait. Il se dit d'accord avec M. Schiettekatte sur l'importance d'accroître le sentiment de fierté par rapport à l'UdeM et de faire en sorte que nos diplômés soient des ambassadeurs.

M. Schiettekatte présente une motion de félicitations pour l'équipe du vice-rectorat à la philanthropie. La motion est appuyée et adoptée à l'unanimité.

M. Molotchnikoff observe que l'organisation mise beaucoup son avenir sur les diplômés. Il demande pourquoi ne pas solliciter les organisations internationales à l'instar de ce qui se fait ailleurs. En ce qui concerne le 59 % de l'argent récolté qui servira à la recherche ainsi que pour les chaires, comme il le mentionnait à un point précédent, il se demande si accorder beaucoup de ressources aux chaires est une bonne politique dans le développement de la recherche à l'Université, et en particulier pour favoriser le recrutement des étudiants internationaux.

M. Lalande cède la parole à la vice-rectrice responsable de la recherche sur cette question.

Mme Hébert explique qu'il y a divers types de chaires, et que l'on veut trouver des manières innovantes d'appuyer des partenariats de recherche. On fait valoir aussi aux organismes subventionnaires l'intérêt de réviser les critères d'évaluation afin de s'ouvrir à une diversité d'excellence. Dans ce contexte, son équipe travaille avec celle de M. Lalande à développer des outils qui assureront que l'on ne va pas encourager que quelques petits pôles, mais que l'on va dynamiser l'ensemble de grandes équipes, et s'assurer de construire une relève qui est ouverte, dynamique et créative. En même temps, il faut aussi faire des représentations auprès des organismes subventionnaires pour éviter que l'UdeM soit en porte-à-faux avec ceux-ci, et nuise à tout le monde.

M. Saul félicite l'équipe pour ce grand succès, il demande quels ont été les facteurs de réussite. Quelles questions ont été centrales dans les préoccupations des donateurs et auxquelles on a pu répondre, considérant le résultat obtenu.

M. Lalande indique qu'il est difficile d'identifier une ou deux questions. Il n'y a pas un élément précis, il s'agit plutôt d'un ensemble d'éléments. C'est l'équipe qui a défini la planification stratégique et les objectifs. L'équipe est très performante, c'est une des raisons pour lesquelles il tenait à souligner l'excellence de ses membres. La performance de l'équipe est comparable aux autres grandes universités, incluant des universités américaines.

M. Arsenault indique que son unité est à faire son plan stratégique et qu'une des préoccupations qui est ressortie est le désir d'établir de meilleurs contacts avec les diplômés. Il demande s'il n'y aurait pas une interface pour favoriser des initiatives plus locales parce que les étudiants de son département s'identifient beaucoup au département et assez peu à l'UdeM en général.

M. Lalande se dit tout à fait d'accord. Il invite M. Arsenault à communiquer avec la directrice principale des relations avec les diplômés, Mme Isabelle Bussière, à ce sujet. Il informe que son vice-rectorat a mis en place une direction des relations avec les diplômés et s'active maintenant à former une équipe de conseillers en relation avec les diplômés qui seront installés dans les facultés.

En réponse à la question de M. Bouchard, Mme Brochu souligne que les enveloppes pour les bourses viennent de deux sources : du fonds de fonctionnement et du BDRD qui fournit un bon appui. Elle confirme que les travaux pour arriver à un financement intégré pour les étudiants se poursuivent.

M. Le Borgne s'informe au sujet des techniques et des moyens utilisés par les autres universités pour recruter avec efficacité des dons testamentaires. D'autre part, est-ce que les dons testamentaires doivent se limiter aux anciens diplômés ou aux anciens employés, ou sont aussi sollicités parmi la population générale ?

M. Lalande invite la directrice générale du Bureau de développement philanthropique, Mme Véronneau, à répondre à cette question.

Mme Véronneau indique qu'il y a plusieurs approches en matière de dons testamentaires, dont une, utilisée par les fondations, qui est d'informer sur la possibilité de faire un don testamentaire en présentant des témoignages de gens qui expliquent pourquoi ils ont choisi cette option. Mais de façon générale, il s'agit d'un mélange de plusieurs moyens, par exemple : communication, approches individuelles et cercle de reconnaissance des donateurs qui ont promis de faire un don testamentaire, comme la Société du patrimoine à l'UdeM. Elle explique que l'Université se positionne parmi les meilleurs organismes pour recevoir des dons testamentaires pour plusieurs raisons : permanence de sa mission, crédibilité de sa gouvernance et parce que l'UdeM couvre tous les champs d'intérêt.

AU-0594-8 **SUIVI DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE**

2018-A0021-0594^e-369

À l'invitation de la présidente des délibérations, le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification, M. Jean Charest, présente un suivi de la planification stratégique 2016-21, concentré sur l'état d'avancement du plan d'action (document 2018-A0021-0594^e-368). En complément, la vice-rectrice Louise Béliveau fait part des objectifs et des travaux réalisés concernant la création d'une direction de la formation continue, tandis que le vice-recteur Éric Filteau présente le groupe de travail qui suit la réalisation du campus MIL.

M. David Lewis présente une question au sujet des groupes de travail mis sur pied pour mettre en œuvre le plan d'action, en particulier pour le point 4 (action 3, page 14) *Créer un centre d'innovation et de soutien pédagogique* dont un des objectifs est de contribuer à la fierté des enseignants dans leur mission d'enseignement et d'innovation pédagogique. À sa connaissance, il n'y a pas de chargé

de cours dans ce groupe de travail qui pourtant les concerne. Il demande si des chargés de cours ont été invités à ces groupes de travail.

M. Charest précise qu'il n'y a pas nécessairement un groupe de travail pour chacune des actions. En ce qui concerne l'action mentionnée, on cherchait à transformer le service de soutien à l'enseignement, qui existe depuis longtemps, pour lui donner un nouvel élan. Dans ce cas-ci, il n'y a pas eu de groupe de travail. Pour ce qui est des groupes de travail qui ont été constitués, une demande a été faite aux directions facultaires et aux directions de services d'identifier des personnes qu'elles jugeaient appropriées pour être dans l'un ou l'autre groupe de travail ; des arbitrages ont ensuite été faits par les vice-recteurs et vice-rectrices pour constituer des groupes de travail d'une dizaine de personnes, en général. Libre cours a été laissé aux groupes de travail d'organiser leur travail et de solliciter la communauté universitaire selon les modalités de leur choix. Dans certains cas, il est plus difficile d'impliquer certaines catégories d'employés dans les groupes de travail.

M. Schiettekatte présente une première question au sujet du Forum des usagers des finances : il désire savoir s'il serait possible que d'autres utilisateurs, par exemple les professeurs, qui ont des fonds de recherche à gérer, puissent faire partie de ce Forum des usagers, et non seulement les administrateurs. Deuxièmement, est-ce qu'il y a un souci, pour la formation des groupes de travail et la réalisation des objectifs, de recourir davantage à l'expertise interne dans différents domaines et sur différents sujets ? En particulier, dans le cas de l'action *Milieu de vie*, où il est mentionné que pour l'aménagement des espaces extérieurs on a fait un appel d'offres et engagé des professionnels, pourrait-on plutôt faire appel à l'expertise de la Faculté de l'aménagement ?

M. Filteau confirme que des membres de la Faculté de l'aménagement ont fait partie du comité chargé de définir les paramètres de l'appel d'offres pour l'aménagement des espaces extérieurs, et feront partie du comité de suivi du projet. Par contre, la réalisation des plans et devis, par exemple, est confiée à des professionnels externes. On recourt aux expertises internes le plus possible pour la réflexion et le suivi, mais pas pour la réalisation. En ce qui concerne le Forum des usagers des finances, il est destiné aux administrateurs auxquels il faut se référer pour toute demande, incluant pour ce qui concerne l'extraction de données sur Synchro.

Outre la question des espaces, M. Schiettekatte demande si on fait appel à des experts internes dans d'autres domaines.

M. Charest explique que c'est le cas dans la grande majorité des groupes de travail et des actions. Par exemple tous les processus sous l'action *optimiser les processus académiques et administratifs* sont menés par les experts internes. Les membres des groupes de travail vont tenir des consultations avec les responsables académiques et d'autres catégories de personnel pour bien comprendre les enjeux.

M. Molotchnikoff a remarqué que le vice-recteur a abordé séparément les notions d'équité et de diversité, il demande pourquoi séparer la diversité de l'équité.

Mme Hébert explique que la notion de diversité, soutenue par l'UdeM, repose sur l'idée que diversifier l'expertise est un gage d'excellence et permet d'explorer de manière multifacettée des enjeux qui sont complexes. L'équité veut qu'il n'y ait pas dans l'évaluation des différents types de recherche, des facteurs qui feraient qu'un type de recherche ou un groupe de chercheurs ne reçoivent pas une évaluation équitable en raison de biais inconscients ou conscients.

Mme Turgeon fait état d'un comité créé dans son département sur la santé psychologique des étudiants, qui est très préoccupante selon des études dont elle fait mention. Elle demande quelle place pourrait être faite au sein de comités à la question de la santé des étudiants. Quelle importance accorde-t-on à ce problème ?

M. Filteau répond que ces questions sont prises en charge au quotidien par les différents services regroupés sous les Services aux étudiants.

M. Charest ajoute que le plan d'action est ambitieux, mais ne se limite d'aucune manière aux nouvelles idées et initiatives, que la direction appuiera dans la mesure du possible.

AU-0594-9 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 19 février 2018, à 14 heures.

AU-0594-10 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 16 h 55.

Le président,

Le secrétaire général,

Guy Breton

Alexandre Chabot

Adopté le 19 février 2018, délibération AU-0595-2